

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Formulaire à transmettre au moins 15 jours avant la date envisagée.

Votre demande est à adresser à :

Monsieur le Maire de VERTOU
2 Place Saint-Martin
CS 22319
44123 Vertou Cedex

ou à :

ecrire@mairie-vertou.f

DEMANDEUR : ☐ **Entreprise** ☐ **Particulier**

Raison sociale (entreprise) :
Nom prénom ou dénomination :
Adresse (numéro et voie) :
Code postal : Ville :
Tél : Portable :
Mail :

ADRESSE DE L'OCCUPATION :

Adresse (numéro et voie) :
Précisions éventuelles :
.....

DURÉE D'INTERVENTION :

Date : du / / au / /
Heure du début :h..... Heure de fin :h.....

NATURE DE L'OCCUPATION :

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ déménagement ou emménagement | ☐ bétonnière | ☐ bungalow de chantier |
| ☐ benne à gravats | ☐ cloisonnement de chantier | ☐ toupie |
| ☐ dépôt de matériaux ou matériel | ☐ engin mobile télescopique | ☐ grue |
| ☐ fermeture de voie | ☐ bloc béton | ☐ échafaudage |
| ☐ autre : | | |

DIMENSIONS :

Largeur mètres Longueur mètres
Emprise au solm²

PRECISIONS UTILES :

- ☐ sur place de stationnement (nombre :)
- ☐ sur trottoir (.....m²)
- ☐ sur place de stationnement en zone bleue (nombre :)
- ☐ sur chaussée (.....m²)
- ☐ autre :

ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné, auteur de la présente demande, CERTIFIE exacts les renseignements qui y sont contenus et M'ENGAGE à respecter les règles en vigueur concernant les occupations du domaine public sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (article R 644-2).

NOM

Fait à

Le

SIGNATURE

(cachet de l'entreprise le cas échéant)

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (AOT)

Service Prévention Réglementation

02.40.34.76.15

reglementation@mairie-vertou.fr

**Vous souhaitez obtenir un permis de stationnement sur le domaine public ?
Vous devez préalablement obtenir une autorisation de la Ville.
Elle vous sera délivrée sous la forme d'un arrêté.**

1- REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Il doit être rempli de façon précise, daté et signé.

2- LES DOCUMENTS A JOINDRE À CETTE DEMANDE

- Un plan de situation ou un plan cadastral permettant de localiser l'emplacement du stationnement.
- Un croquis à l'échelle (ou coté) délimitant l'emprise au sol du stationnement et faisant figurer les caractéristiques de la voie (chaussée, trottoirs, mobilier urbain).

A noter :

- **Le matériel déposé** sur le domaine public doit être en conformité avec les normes en vigueur.
- **Grue** : pour toute installation, **un dossier spécifique** est à remplir (temps d'instruction supplémentaire à prévoir).
- Votre **assurance** doit tenir compte de l'occupation du domaine public.

3- LE DEPOT DE LA DEMANDE : 15 jours avant la date prévue de l'occupation (par mail, par courrier, ou déposé à l'accueil de l'Hôtel de Ville de VERTOU)

4- LA REPONSE A VOTRE DEMANDE: au plus tard 48h avant la date prévue de l'évènement. Ce délai s'appliquera dès la réception **du dossier complet**, accompagné des pièces annexes à produire.

L'occupation temporaire du domaine public doit être conforme à l'autorisation délivrée. À défaut, des sanctions pénales prévues au code de la voirie routière sont applicables. Les mêmes sanctions sont applicables en cas de stationnement effectué sans autorisation préalable si celle-ci était nécessaire.